

L'honorable A. N. Morin est né à St. Michel, district de Québec, le 12 octobre 1803, d'une famille de cultivateur, honnête comme tous les gens de cette classe, mais dénuée des biens de la fortune. Ses premières années furent difficiles et remplies de privations. Mais le clergé qui a donné à l'Église ses plus illustres pasteurs, tel qu'un Mgr. Plessis, et à l'État ses plus illustres citoyens, tel qu'un Vallières de St. Réal, se chargea de l'éducation du jeune Morin, qui devait, lui aussi à son tour, illustrer et le Conseil des ministres et les cours de la magistrature. Ses études finies, il voulut étudier le droit, mais les moyens lui manquaient malheureusement. L'œil vigilant de l'honorable D. B. Viger, qui a été le bienfaiteur d'un si grand nombre de jeunes Canadiens de talent, sut démêler dans l'étudiant pauvre toutes ces heureuses qualités par lesquelles ce dernier devait tant briller plus tard, et l'encouragea de sa parole, de son exemple et de sa bourse. Il le fit venir à Montréal et le plaça chez M. Augustin Perreault; en remplissant la fonction d'agent, il gagnait sa pension et l'estime de ce riche et respectable citoyen. Il avait eu même temps passé brevet sous l'honorable D. B. Viger, qui l'employait à copier ses manuscrits et le façonnait avec un soin tout paternel, et comme politique et comme écrivain. Ainsi, instruit à une pareille école, le jeune Morin ne tarda point à se faire remarquer parmi tous les étudiants d'alors et qui, pour la plupart, jouèrent un rôle considérable dans les affaires du pays. Sa brochure, intitulée: "*Lettre à l'honorable Juge Bowen*" sur l'usage légal de la langue française en Canada, le plaça tout-à-coup parmi les premiers publicistes. Les personnages les plus éminents du temps s'empressèrent de féliciter le jeune et courageux écrivain. Mais lui, avec cette nature d'élite qui le distinguait, loin de s'enorgueillir de ces acclamations, ne goûta ces félicitations que comme un encouragement à mieux faire encore. C'était alors le journalisme qui, trompant le gouvernement, nous proclamait partout une race abâtardie, sans honneur et sans principes, infidèle à ses serments et à ses traditions. Le jeune Morin voulut combattre sur le champ même de bataille, il voulut venger ses compatriotes et désabuser l'autorité contre nous, par une discussion aussi explicite que loyale: il fonda la *Minerve*. Mais bientôt après, il en céda la propriété à un autre patriote, M. Ludger Duvornay, tout en continuant de présider à sa rédaction pendant plus de dix ans.

Admis à la profession d'avocat en 1828, M. Morin entra, deux ans plus tard, de plein pied en Parlement, député par le comté de Bellechasse. Il n'avait cependant que 27 ans tout au plus. Mais la sagesse et le talent attendent-ils toujours le nombre des années pour se produire, éclater et emporter l'admiration?

Nous avons alors l'image plutôt que la réalité du

gouvernement constitutionnel, qui fait l'orgueil et la gloire de la mère-patrie. C'était pour obtenir les droits et tous les droits de citoyen anglais que durent combattre les hommes politiques de cette époque. Le jeune Morin prit part à toutes ces joutes fatigantes, avec une adresse merveilleuse; dans les débats des graves questions qui divisaient les deux races, il fit preuve d'un grand sang-froid, de connaissances étendues, d'une modération peu ordinaire et d'une sagesse éprouvée. Ses succès furent étonnants. Le peuple tourna, dans son malheur, ses regards vers ce jeune soldat qui combattait modestement ses combats, et le prit pour chef en 1834: trois ans seulement après son entrée en Parlement, M. Morin était trouvé digne d'aller porter, en Angleterre, une requête sur la situation du pays, à l'hon. D. B. Viger, qui travaillait à Londres à ramener le gouvernement de la métropole à une politique plus équitable envers ses nouveaux sujets. Avec quels sentiments, ou plutôt avec quel cœur M. Viger reçut dans ses bras le jeune ambassadeur, il est plus facile de se l'imaginer que de le dire.

Nous ne suivons point pour le moment M. Morin pas à pas durant les années qui suivirent cette ambassade. On sait tout ce qui arriva jusqu'en 1841, où nous trouvons M. Morin honoré de la confiance du nouveau gouvernement, qui le nomma juge de la Cour des Prévogatives. Le 13 octobre 1842, sous le ministère LaFontaine-Baldwin, il devint ministre des terres de la Couronne, position qu'il résigna en 1843 avec tous ses collègues pour sauvegarder les franchises du gouvernement constitutionnel. Ce fut avec douleur qu'il se sépara, en cette circonstance, de son vénérable protecteur, l'hon. D. B. Viger. En 1844, M. Morin fut simultanément élu pour les comtés de Saguenay et de Bellechasse, et choisit ce dernier. Réélu par ce même comté en 1848, les Communes le nommèrent leur président durant le mois de février de la même année, et l'on admire avec respect son portrait parmi ceux des *Orateurs* dans la salle des délibérations de la Chambre basse. Quand l'émeute triomphante, en 1848, incendiait le Parlement à Montréal et que la plupart des députés disputaient au feu dévorant leur propre existence, M. Morin, avec un calme et une dignité propres aux vieux sénateurs de la vieille Rome, ne consentait à laisser son siège qu'après qu'une *motion d'ajournement* eut été proposée et emportée! En 1851, le gouverneur *Elgin* le chargea de former un ministère de concert avec M. Hincks. Pour lui, il prit la place de secrétaire provincial, et le comté de Terrebonne ratifia le choix de Son Excellence, en lui confiant son mandat. Mais bientôt il retourna au ministère des terres de la Couronne, où il rendit de précieux services au Bas-Canada et où il resta jusqu'au mois de janvier 1855. A cette époque, fatigué de tant de luttes et de travaux, M. Morin se